



Mondercange, le 23 septembre 2019

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 27 septembre 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 27 septembre 2019 l'intervention suivante :

Selon nos informations, l'année scolaire 2019/2020 vient de commencer et le cycle 2.1. de Mondercange envisage de faire un projet « Bëschklass ». Il paraît que le projet envisagé par les instituteurs, respectivement institutrices se déroule pendant deux matinées dans la forêt. Nous sommes bien conscients qu'il s'agit de très jeunes élèves âgés entre 6 à 7 ans. Malheureusement, nous ne disposons pas de beaucoup d'informations, mais il nous semble que les parents sont assez inquiets concernant la communication et le manque d'informations quant à ce sujet.

Une telle initiative trouve évidemment notre appui, car les expériences faites dans ce domaine ont montré l'effet bénéfique sur le développement des enfants au contact avec la nature.

Néanmoins, la survenance inopinée d'un tel projet, nous oblige à demander les éclaircissements suivants:

- le fonctionnement des cours de l'école en forêt, se base-t-il sur un concept précis, et si oui, le Collège des Bourgmestre et Échevins peut-il en donner les détails ?
- pourquoi le concept n'a-t-il pas été présenté à la commission scolaire ?
- De même, le concept n'a pas été présenté au conseil communal, alors que le conseil communal a voté pour l'organisation scolaire 2019/2020 lors du conseil communal et qu'à aucun moment une quelconque information à ce sujet n'a été donné aux conseillers? Quelles explications le Collège des Bourgmestre et Échevins peut-il nous donner quant à ce sujet ?
- est-ce que l'élaboration du projet s'est faite avec la collaboration des parents ? Comme il y a lieu de supposer que tous les parents ne seront pas nécessairement enclins à faire participer leurs

enfants aux cours en forêt prévus, la question se pose s'ils ont la possibilité de faire valoir leur refus ?

- Est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins soutient la démarche de la Bëschklass ?
- Quand est-ce que le collège échevinal a été informé de ce concept ? Respectivement quand est-ce que le collège échevinal a donné son accord pour ce concept ?
- le collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il informer le Conseil communal sur l'emplacement exact du site sachant qu'il faut y avoir un abri sec et chauffé et les installations sanitaires nécessaires ?
- Est-ce que le collège échevinal peut nous informer comment les élèves se rendent sur le site ?
- Comment un élève se rend auprès de sa classe en cas de retard, respectivement en cas de récupération plus tôt par ses parents ?
- Est-ce que le trajet pour de telles activités ne constitue-t-il pas une perte de temps énorme ? Des heures de classe perdus pour l'enseignement de matières nécessaires dans le cadre de la scolarisation des jeunes enfants ?
- Est-ce que Monsieur le garde forestier a été informé de ce concept ?
- Est-ce que l'administration de la Nature et des Forêts a donné son aval pour ce concept ?
- Est-ce que le Ministre de l'Education nationale, respectivement la direction régionale de l'enseignement fondamental a dû donner son accord pour ce projet ?
- Est-ce que les enseignants ont une formation spéciale destinée à procéder à un tel enseignement hors salle de classe ?
- Est-ce que les enseignants seront accompagnés par des spécialistes de la nature respectivement des pédagogues disposant d'une formation spéciale concernant l'enseignement dans la nature ?
- Pendant quelles matinées, les cours auront lieu en dehors des salles de classe ?
- Qui prendra en charge les dépenses extraordinaires (*voire vestimentaire* : « *Matschbox, bottes, sous-vêtements de ski, etc.*) en supplément aux charges scolaires normales pour les familles ayant plusieurs enfants à charge respectivement des moyens financiers limités ? Est-ce que la commune envisage de soutenir les familles financièrement dans ce cadre ?
- En cas d'accident, est-ce que la sécurité nécessaire est assurée ?
- Est-ce qu'il est garanti que les élèves apprennent le même programme que lors d'un enseignement en salle de classe ? Il nous semble nécessaire de garantir une bonne base de scolarisation pour chaque élève et ceci surtout pour la première année scolaire fondamentale.

L'emplacement de la maison relais dans l'enceinte du Parc Molter, n'aurait-il pas pu prévenir d'office aux *nature deficit disorders* mentionnés par les enseignantes ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos salutations les plus respectueuses.

Les conseillers du Parti Socialiste

Danielle BASTIAN, épouse JUCHEM

Marc FANCELLI

René PIZZAFERRI

Christine SCHWEICH

John VAN RIJSWIJCK